005-250500600-20171221-2017_64-DE

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical exceptionnel du mardi 19 décembre 2017

Délibération n°: 2017-64

Date de convocation : mercredi 13 décembre 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication: 22/12/2017



Objet : Demande de financement CIMA « Mise en réseau des espaces muséographiques du Guillestrois – Queyras » 3^{ème} année

Secrétaire de séance : Danielle GUIGNARD

Président: Christian GROSSAN

Région: Chantal EYMEOUD, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX,

Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix, donne pouvoir à Chantal EYMEOUD);

Département : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée (2 voix) ; Marcel

CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, excusé (2 voix);

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras: Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix);

Communes:

Abriès: Jacques BONNARDEL, Maire, excusé, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé;

Aiguilles: Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent;

Arvieux: Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent;

Ceillac: Christian GROSSAN, Maire, présent, Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée;

Château-Ville-Vieille: Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, Laurent NIFENECKER, Conseiller municipal,

excusé (donne pouvoir à Pascal GIRAUD) ;

Eygliers: Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent;

Guillestre: Bernard LETERRIER (titulaire), Maire, excusé, Patrick PEREZ (suppléant), présent;

Molines-en-Queyras: Jean - Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, excusé;

Ristolas: Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, excusée;

Saint-Véran: Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée.

Assistaient également au Comité syndical :

Région PACA - Direction du développement des Territoires des Grandes Alpes : Robert GENTILL

Commune de Vars : Raphaëlle MARTOIA

Les Amis du Parc : Christophe THOMAS et Pierre BLANC.

Exposé des motifs :

A l'initiative du COPIL Espace Valléen Guillestrois Queyras, le Parc naturel régional du Queyras a été pressenti pour mettre en œuvre une action à l'ambition structurante de développer le tourisme patrimonial, scientifique et culturel, en mettant en réseau les espaces de découverte muséographiques et scientifiques du territoire.

Ce projet doit permettre au territoire de disposer d'une offre touristique diversifiée, innovante et basée sur son patrimoine intrinsèque et ses caractéristiques remarquables.

Les deux premières années ont rencontré des difficultés de mise en œuvre (retard dû à la programmation tardive de la Région la 1ère année et de la CIMA la 2ème année), qui ont engendré des modifications substantielles du dossier, les ambitions affichées ont été revues à la baisse et le recrutement d'un(e) Chargé(e) de mission « plan d'interprétation » a été annulé. Seul le travail de mise en réseau des espaces muséographiques sur la base du travail entrepris avec tous les espaces de découverte sera mené, avec à la clef un document de communication commun.

Vu:

- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel réaional du Queyras :
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;
- La stratégie de l'Espace valléen Guillestrois Queyras validée en décembre 2015 ;
- La délibération n° 2016 37 du 26 mai 2016 « Demande de financement dans le cadre de l'espace valléen pour la mise en réseau des espaces de découverte muséographiques et scientifiques du territoire Guillestrois - Queyras et mise en œuvre d'un schéma d'interprétation »;
- La délibération n° 2017 20 du 18 mai 2017 « Demande de financement dans le cadre de l'espace valléen pour la mise en réseau des espaces de découverte muséographiques et scientifiques du territoire Guillestrois – Queyras » phase 2

Considérant :

- La nécessité de mettre en œuvre une ambition structurante afin de développer un tourisme patrimonial, culturel et scientifique, innovant et basé sur un patrimoine aux qualités remarquables;
- Que le Parc est pressenti pour mener cette politique et mettre en réseau les espaces muséographiques et scientifiques sur le territoire de l'espace valléen Guillestrois – Queyras par demande expresse émise par le Comité Technique Espace valléen du 26 janvier 2016 sur cette action;
- Le retard pris sur les deux premières années de mise en œuvre qui ont rencontré des difficultés de mise en œuvre (retard dû à la programmation tardive de la Région la 1ère année et de la CIMA la 2ème année), qui ont engendré des modifications substantielles du dossier, les ambitions affichées ont été revues à la baisse et le recrutement d'un(e) Chargé(e) de mission « plan d'interprétation » est annulé.
- Lle travail de mise en réseau des espaces muséographiques sur la base du travail entrepris avec tous les espaces de découverte qui doit être achevé, avec à la clef un document de communication commun.

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le mardi 19 décembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de suffrages exprimés

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de suffrages : 30

Contre: 0

Pour:

7....

Abstentions: 0

Nombre de membres présents : 13 Nombre de membres représentés : 2

- D'approuver l'ambition structurante afin de développer un tourisme culturel et scientifique, innovant et basé sur un patrimoine aux qualités remarquables et le dossier « mise en réseau des espaces muséographiques du Guillestrois Queyras », phase 3.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses TTC*		Recettes		%
Animation (salariat)	30 000	Région PACA	17 500	50%
Communication	3 000	Etat CIMA	7 000	20%
Prestations / Formations	2 000	Autofinancement	10 500	30 %
Coût total	35 000	Coût total	35 000	100%

- De solliciter les financements auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et l'Etat dans le cadre de la CIMA ;
- D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

> Le Président Christian GROSSAN

